



COMMUNIQUE DE PRESSE

Itinéraires cyclables communaux: Anderlecht en tête de peloton!

Le dimanche 5 juin prochain, trois nouveaux itinéraires cyclables communaux (ICC) seront inaugurés à Anderlecht, à l'initiative de l'Echevine Françoise Carlier avec le soutien du Collège échevinal. Avec ses 7 itinéraires et ses 50 kilomètres entièrement balisés, la commune d'Anderlecht possède le plus grand réseau d'ICC à Bruxelles.

Les itinéraires cyclables sont des trajets recommandés pour des déplacements à vélo soit à travers plusieurs communes (itinéraires cyclables régionaux), soit au sein d'une même commune (itinéraires cyclables communaux).

En règle générale, ces itinéraires empruntent des voiries locales, où le trafic est moins dense, moins rapide, et donc moins stressant que sur les grands axes. Ils évitent également les trop fortes pentes. Mais certains obstacles naturels ou artificiels (pont, canal, autoroute, etc.) ramènent parfois les itinéraires sur les grands axes.

Une politique globale « vélo admis »

A Anderlecht, la cellule mobilité coordonne les tracés et les panneaux des ICC, en accord avec la Région et la cellule développement durable. Ils travaillent aussi étroitement avec la commission vélo afin de définir les besoins des cyclistes de notre commune. Outre les ICC, pas moins de 10 box vélos ont maintenant été installés aux 4 coins d'Anderlecht. Et pour ceux qui

ne disposent pas d'un vélo, la commune compte pas moins de 34 stations Villo (consultez le plan des stations sur www.villo.be).

Tous en selle le dimanche 5 juin!

Le 5 juin prochain, tous les Anderlechtois sont invités à venir en famille ou entre amis découvrir les itinéraires cyclables! Une grande balade à vélo est organisée afin d'inaugurer les nouveaux ICC d'Anderlecht. Cette balade de 13 km est accessible à tous, petits et grands.

Rendez-vous à 13h30 place de la Vaillance pour un départ à 14h. La balade se terminera par un drink festif sur cette même place.

L'inscription n'est pas indispensable mais les 50 premiers inscrits recevront un sac-cadeaux!

Inscriptions et renseignements: mobilite@anderlecht.brussels

Les 7 ICC d'Anderlecht:

Erasme - De Meersman (14km)

Pede - Ecluse (5,5 km)

Bon Air - Ecluse (5,5 km)

Westland - Midi (8,3 km)

Moortebeek - Midi (9,2 km)

Mettewie - Etangs (5km)

Mettewie - Pont Marchant (4,5 km)